

**EXTRAIT**  
DU  
**Registre des Arrêtés du Maire**  
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : 2023-N° 075

Objet : Délégation de fonction et de signature de Madame Lisana DEROGNARD

Date de publication :

29/03/2023

Date de notification :

28/03/2023

Signature :



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis à M. le Procureur de la République le :

28 MARS 2023

**LE MAIRE,**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2122-19, L.2122-30, L.2122-32, R2122-8 et R2122-10,

**CONSIDERANT** que pour permettre le bon fonctionnement du service et la continuité du service public, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature en matière d'état civil à Madame Lisana DEROGNARD, titulaire du grade d'Adjoint Administratif Territorial,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction d'officier d'état civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil, (célébration du mariage et signature de l'acte), est donnée à Madame Lisana DEROGNARD, affectée au service citoyenneté et service à la population.

**ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature est donnée à Madame Lisana DEROGNARD, dans les domaines suivants :

**ETAT CIVIL**

- Tout document en réponse ou en demande de renseignement,
- Déclarations de naissance, décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants,
- Déclarations parentales conjointes de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- Déclarations de changement de nom de famille issu de la filiation, au titre de l'article 61-3-1 alinéa 1<sup>er</sup> du Code Civil, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom,
- Transcriptions, mentions en marge de tous actes ou jugements sur les

- registres de l'état civil,
- Autorisation de crémation,
  - Autorisation de fermeture de cercueil,
  - Autorisation d'ouverture de caveau et permis d'inhumer ou d'exhumer,

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Certificats de vie,
- Légalisations de signature,
- Authentification de tout document,
- Attestations d'accueil

#### **ARTICLE 3 :**

La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente délégation est valable pendant toute la durée du mandat tant qu'elle n'est pas rapportée par l'Autorité compétente.

#### **ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressée ; une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Béziers.

Fait à Vias, le 23 mars 2023

Maître Jordan DARTIER  
Maire de Vias

